

Alès, le 1^{er} octobre 2023

Mission Développement Durable
developpement.durable@alesagglo.fr

A l'attention des habitants d'Alès Agglomération

Objet : avis de consultation du public autour du Plan Climat

Madame, Monsieur,

Depuis 2021, la Communauté d'Alès Agglomération élabore son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. Plan d'actions défini pour 6 ans, il représente une feuille de route pour le territoire afin de répondre à 3 volets principaux : l'adaptation et la lutte contre le changement climatique, la préservation de la qualité de l'air. La transition écologique y est centrale. Tous les domaines d'activités sont concernés : transport, habitat, déchets, énergie, eau, agriculture, patrimoine naturel, prévention des risques,...

A travers ce plan, l'Agglomération souhaite agir localement avec l'ensemble des acteurs du territoire. En 2022-2023, une large démarche de concertation « Action Climat », avec des groupes de travail interne, des séminaires d'élus et des réunions publiques, a permis d'aboutir à un programme de 89 actions.

Le projet de Plan Climat a été voté à l'unanimité en Conseil Communautaire du 29 juin 2023. Suite à l'avis de l'Autorité Environnementale, Alès Agglomération a décidé d'organiser une **consultation numérique** pour recueillir les avis de la population sur le projet de PCAET. La consultation se déroulera :

Pour 30 jours du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2023 sur [ales.fr](https://www.ales.fr), page Plan Climat (<https://www.ales.fr/territoire/developpement-durable/plan-climat-energie-territorial/>)

Pour cette dernière étape, chaque habitant est invité à donner son avis quant à l'ensemble du Plan Climat. Le dossier comprend le diagnostic, l'évaluation environnementale, la stratégie et le programme d'actions.

Pour vous exprimer : l'ensemble des documents sont consultables en ligne. Un questionnaire permet d'exprimer vos observations-avis-propositions.

A la fin de la consultation, une synthèse des observations et propositions sera établie. Le projet de PCAET pourra être amendé et sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire. Formellement, la décision d'approbation comportera la synthèse des observations et propositions du public, une identification des observations et propositions dont il a été tenu compte et les motifs de la décision.

Pour tout autre renseignement : developpement.durable@alesagglo.fr

Sachant compter sur votre participation pour la construction du Plan Climat, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président d'Alès Agglomération
1^{er} Adjoint de la Ville d'Alès
Conseiller Régional Occitanie

Christophe RIVENQ